

## S'opposer à la décision de l'OFCOM d'interdire Canal Alpha de couvrir l'actualité du Jura méridional

Le nouveau découpage géographique des concessions de radios et télévisions privées, qui entrera en vigueur dès 2025, devrait priver Canal Alpha du « Jura bernois ». La télévision de l'Arc Jurassien verra ainsi la quote-part de sa redevance baisser de 10%. »

Dans la redéfinition des zones géographiques des concessions de télévision par l'OFCOM, pratiquement aucun changement n'intervient, hormis dans les régions de l'Arc jurassien, du « Jura bernois » et de Bienne.

Ainsi, une concession sera octroyée à un programme francophone pour la zone de dessert « Bienne - Jura bernois » et une autre à un programme germanophone pour la zone « Bienne - Seeland. » L'effet de ce redécoupage est que Canal Alpha ne devra plus couvrir l'actualité du Jura méridional.

Si cette décision occasionne une perte de 400'000 francs pour la chaîne familière aux Jurassiens, elle prive les habitants du Jura francophone dans son ensemble d'une couverture et d'une information (politique, sociale et culturelle) jusqu'ici appréciée et largement partagée.

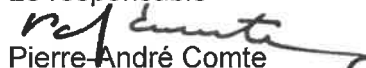
Tout le monde voit bien qu'il n'est pas possible pour la chaîne Canal Alpha de prétendre être la télévision de l'Arc jurassien sans couvrir le « Jura bernois. » Ainsi, la décision de l'OFCOM est parfaitement illogique.

Il est évident que si une telle décision finit par s'imposer, les déclarations sur la nécessité d'encourager et de renforcer les « liens interjurassiens », à savoir ceux censés renforcer la coopération intercantonale publiquement préconisée par les cantons du Jura et de Berne, tomberont à plat, ce qui est contraire à l'intérêt général de la région.

**Compte tenu de ce qui précède, et afin d'être en phase avec une volonté politique commune d'un côté et de l'autre de la frontière cantonale, nous demandons au Gouvernement - en concertation avec les gouvernements bernois et neuchâtelois s'il le juge utile - d'intervenir urgemment auprès de l'OFCOM, voire du Conseil fédéral directement, cela afin d'obtenir l'annulation d'une décision contraire à l'intérêt général de la région et des populations concernées.**

Delémont, le 15 février 2023

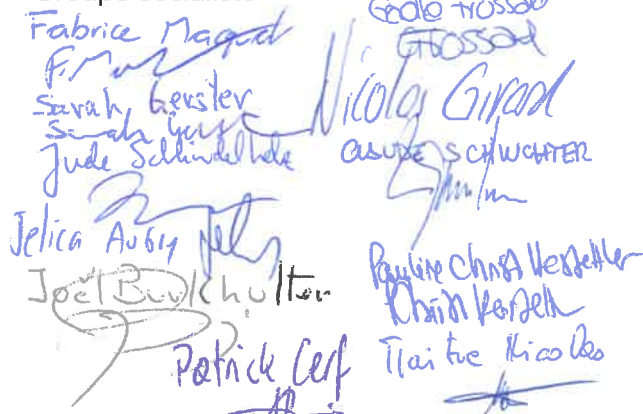
Le responsable

  
Pierre-André Comte


Groupe Le Centre

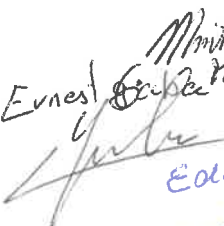
  
Katja Lehmann


Groupe socialiste

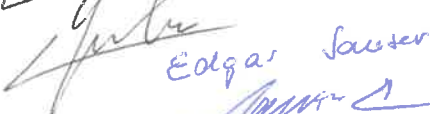
  
Fabrice Nagard  
Sarah Berster  
Jude Schindler  
Jelica Aubry  
Joel Buechler  
Patrick Cef  
Edo Frossard  
GROSSARD  
Nicolas Girard  
aspe schwaizer  
Pauline Chana Herzeller  
Christophe Herzeller  
Tatiana Nicolas


Groupe PLR


  
Pierre Paroiti

  
Ernest Goupe

  
Michel Pévint

  
Edgar Sauter

  
André Scherwin

  
PIERRE CHASTEL

Groupe Verts et CS-POP

  
Asphote Caville

  
Bassin Philippe

  
IVAN GOPAT

  
Céline ROBERT-CHAVANCE

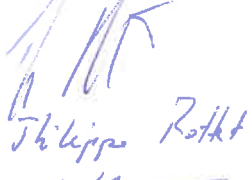
  
Roberto Sezalla


  
Remy Méry


  
UZA CRETIN


  
Magali Rohner

Groupe UDC

  
Philippe Rothet

  
Lionel Montarou

  
Karim Shaw

  
Didier Spici

Groupe PCSI Verts-lib

  
Luc Jaeggi